

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1798**19 décembre 2002****SOMMAIRE**

A.R.S. Holding S.A., Doncols	86264	Lagavulin Invest A.G., Diekirch	86259
Acquatica S.A., Luxembourg	86296	Lagavulin Invest A.G., Diekirch	86259
Acquatica S.A., Luxembourg	86296	Lagavulin Invest A.G., Diekirch	86259
Adoris S.A., Luxembourg	86259	Lagavulin Invest A.G., Diekirch	86259
Agoranet Holding S.A., Luxembourg	86278	LEG II Euro Holdings, S.à r.l., Luxembourg	86267
Agoranet Holding S.A., Luxembourg	86278	LEG II Hellenic Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..	86281
Agoranet Holding S.A., Luxembourg	86279	Lend Lease Global Properties, Sicaf, Luxembourg	86301
Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg	86295	Locacar S.A., Luxembourg	86293
Beton an Plastiktechnik S.A., Crauthem	86291	Luxembourg International Industries S.A., Luxem-	
Beton an Plastiktechnik S.A., Crauthem	86291	bourg	86299
Boissons Stoltz, S.à r.l., Wasserbillig	86281	Nord-Est Asset Management S.A., Luxembourg .	86290
Brado S.A., Luxembourg	86265	PAC International (Produits - Assistance - Conseils),	
Bretz & Borges, S.à r.l., Grevenmacher	86281	S.à r.l., Luxembourg	86300
Capital Investment Management Company S.A.,		Pack-Group S.A., Luxembourg	86297
Luxembourg	86288	PFO Technic S.A., Diekirch	86264
Capital Investment Management Company S.A.,		PFO Technic S.A., Diekirch	86264
Luxembourg	86288	Plibrico International S.A., Luxembourg	86290
Cedal S.A., Diekirch	86260	Portman International S.A., Luxembourg	86260
Cedal S.A., Diekirch	86260	Presidential Partners S.A., Luxembourg	86287
Cedal S.A., Diekirch	86260	RBZ, S.à r.l., Grevenmacher	86292
Compagnie de Promotion Hôtelière Internationale		RBZ, S.à r.l., Grevenmacher	86292
S.A., Luxembourg	86280	Regency Resources S.A., Luxembourg	86291
Comptoir Européen S.A., Luxembourg	86303	Regency Resources S.A., Luxembourg	86291
Digital Assets Group S.A., Strassen	86272	Safel, S.à r.l., Luxembourg	86292
Elsalta S.A., Luxembourg	86298	Safel, S.à r.l., Luxembourg	86304
Eurosuez (Luxembourg) SCA, Luxembourg	86278	Seven International A.G., Grevenmacher	86258
Eurosuez (Luxembourg) SCA, Luxembourg	86278	Seven International A.G., Grevenmacher	86258
Fiducorp, S.à r.l., Luxembourg	86258	Société Civile Immobilière B + C, Luxembourg ..	86279
Glaesener-Betz S.A., Redange-sur-Attert	86272	Strategy Sicav, Luxembourg	86289
Immo-Street S.A., Bascharage	86294	Strategy Sicav, Luxembourg	86289
Immobilière Duwel S.A., Wiltz	86264	Suez Asia Equity Associates S.C.A., Luxembourg	86281
Immobilière Ernte, S.à r.l., Luxembourg	86287	T Films S.A., Luxembourg	86287
Immobilière Troherou S.A., Wiltz	86263	Tecolux Development, S.à r.l., Luxembourg	86289
Immocap S.A., Luxembourg	86263	Unicorn Investment Sicav, Luxembourg	86265
Império Bonança - Companhia de Seguros S.A.,		Unicorn Investment Sicav, Luxembourg	86265
Lisbonne	86288	Unicorn Investment Sicav, Luxembourg	86279
International Eurofin S.A.H., Luxembourg	86288	Unicorn Management (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Intersaco S.A.H., Luxembourg	86287	bourg	86291
JPMorgan Fleming Funds, Sicav, Senningerberg ...	86280		
JPMorgan Fleming Funds, Sicav, Senningerberg ...	86280		

SEVEN INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten, ZIR Potaschberg.
H. R. Luxemburg B 57.916.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung der jährlichen Hauptversammlung, abgehalten als
ausserordentliche Generalversammlung am 22. November 2002*

Auszug für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg:

1. Die Hauptversammlung beschliesst die Abberufung des Verwaltungsratsmitgliedes Elmar Gorich mit sofortiger Wirkung. Ihm wird keine Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag erteilt.

2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt Herr Volker Müller, Geschäftsmann, wohnhaft in D-Hetzerath. Desweiteren werden Frau Kerstin Kleudgen und Herr Michael Steging als Verwaltungsratsmitglieder bestätigt.

3. Durch Spezialvotum erteilt die Hauptversammlung den Verwaltungsratsmitgliedern Michael Steging und Kerstin Kleudgen, sowie dem Abschlussprüfer vollen Entlast.

4. Bezugnehmend auf Artikel 100, §§ 1 und 2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung, beschliesst die Hauptversammlung hiermit, auf Empfehlung des Verwaltungsrates hin, die Geschäfte der Gesellschaft fortzuführen.

Wasserbillig, den 22. November 2002.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87019/830/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SEVEN INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten, ZIR Potaschberg.
H. R. Luxemburg B 57.916.

—
Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 22. November 2002

1. Beschluss

Die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder beschliessen einstimmig die folgende Unterschriftenregelung:

- Der Vorsitzende des Verwaltungsrates kann die Gesellschaft durch Einzelunterschrift in unbegrenzter Höhe vertreten.

- Die Gesellschaft kann ebenfalls durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates in unbegrenzter Höhe vertreten werden.

Dieser Beschluss wird den Aktionären anlässlich der nächsten Generalversammlung zur Genehmigung vorgelegt.

2. Beschluss

Entsprechend den Statuten und der Artikel 53 Absatz 4 und 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in ihrer modifizierten Form und auf der Grundlage der dem Verwaltungsrat von der Generalversammlung erteilten Ermächtigung, beschliessen die Mitglieder des Verwaltungsrates einstimmig:

Herrn Michael Steging

zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu wählen, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann und mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wird.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

Luxemburg, am 22. November 2002.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87020/830/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

FIDUCORP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.350.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(87205/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

LAGAVULIN INVEST A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.035.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94055/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

LAGAVULIN INVEST A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.035.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94054/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

LAGAVULIN INVEST A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.035.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94053/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

LAGAVULIN INVEST A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.035.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94052/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

ADORIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 54.737.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(86897/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

CEDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 4.106.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94056/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

CEDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 4.106.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94057/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

CEDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 4.106.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94058/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

PORTMAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an deux mille deux, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à, 10th floor, International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar sous la dénomination de PORTMAN INTERNATIONAL LIMITED, constituée sous la loi de la Gibraltar en date du 9 novembre 1989.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L -1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions avec une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation de la décision prise à Gibraltar de transférer le siège social de la société au Luxembourg.

2. Approbation du bilan d'ouverture et des comptes de profits et pertes de la société établis au 31 mai 2002.

3. Adoption de la dénomination PORTMAN INTERNATIONAL S.A., et refonte totale des statuts de la société de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise.

4. Confirmation du transfert du siège effectif de la société à Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise de la société.

5. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité gibraltaise, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité gibraltaise.

6. Confirmation de l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

7. Démission de l'ensemble des administrateurs en place ainsi que du secrétaire et décharge à leur donner.

8. Nomination d'un nouveau conseil d'administration.

9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

10. Détermination de la durée des mandats.

11. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire confirme les résolutions prises à Gibraltar par les actionnaires le 11 septembre 2002 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg avec effet au 11 novembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan et les comptes de profits et pertes de la société établis au 31 mai 2002, lesquels documents comptables, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, seront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la dénomination PORTMAN INTERNATIONAL S.A. et adopte les statuts de la société, lesquels après refonte totale de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est continué une société anonyme sous la dénomination de PORTMAN INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions avec une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 24 juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg qui a commencé le 11 novembre 2002 se terminera le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale des actionnaires sous régime légal luxembourgeois aura lieu le 24 juin 2003 à 11.00 heures.

3) Le notaire soussigné, sur base du bilan qui lui a été présenté, certifie que le capital originaire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) a été entièrement souscrit et intégralement libéré à la date de la continuation de la société au Luxembourg.

4) L'assemblée générale adopte le rapport dressé le 5 août 2002 par la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, Fiduciaire d'expertise comptable et de révision, établie à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, en vue du transfert de la société et qui contient les conclusions suivantes basées sur le capital originaire

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, la valeur effective des actifs et dettes d'un montant de EUR 31.000,- qui font l'objet du transfert de Gibraltar vers le Luxembourg correspond au moins à la valeur du capital social de EUR 31.000,-, représenté par 24.800 actions d'une valeur nominale de EUR 1,25.»

Sixième résolution

L'assemblée générale confirme le transfert, avec effet au 11 novembre 2002, du siège effectif de la société à Luxembourg et le changement de la nationalité panaméenne en société de nationalité luxembourgeoise, avec effet à cette date.

Septième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société PORTMAN INTERNATIONAL S.A. établi à la date du 31 mai 2002 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité gibraltaise, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité gibraltaise.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Huitième résolution

L'assemblée générale confirme l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 11 novembre 2002.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau conseil d'administration en remplacement de l'ancien comme suit:

- a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dixième résolution

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Onzième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'an 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 16.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 20, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

J. Elvinger.

(86859/211/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

IMMOBILIERE TROHEROU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Diekirch B 4.458.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 28 novembre 2002, vol. 174, fol. 21, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE TROHEROU S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(94047/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

IMMOCAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 79.580.

Par décision du conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour IMMOCAP S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 27, case 11.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87165/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

PFO TECHNIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 4.809.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94059/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

PFO TECHNIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 4.809.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94060/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

PFO TECHNIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 4.809.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2002, vol. 272, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 décembre 2002.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

(94061/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

IMMOBILIERE DUWEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R. C. Diekirch B 4.457.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 28 novembre 2002, vol. 174, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE DUWEL S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(94048/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

A.R.S. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R. C. Diekirch B 5.059.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 28 novembre 2002, vol. 174, fol. 21, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.R.S. HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(94049/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

UNICORN INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.012.

Le bilan au 31 août 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2002.

(87166/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

UNICORN INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.012.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2002

En date du 15 novembre 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 août 2002;
- de ratifier la cooptation de Monsieur Hugues de La Baume, avec effet au 1^{er} août 2002, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Robert A. Marquardt, démissionnaire le 31 juillet 2002;
- de ratifier la cooptation de Monsieur Philippe Bens, le 31 octobre 2002, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Roland Dillien, démissionnaire le 29 octobre 2002;
- d'élire Monsieur Hugues de La Baume et Monsieur Philippe Bens en qualité d'administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de renouveler les mandats de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 16 novembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87167/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

BRADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

STATUTS

L'an deux mille deux, le treize novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme PACHAMO S.A., avec siège à Commercial Center Square, Alofi, Niue, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit U.C.L., demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

2) La société anonyme SANISTO FINANCE S.A., avec siège au 24, De Castro Street, Wickhams Cay I Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Monsieur Marc van Hoek, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de BRADO S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en cinq cents (500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société PACHAMO S.A., préqualifiée.	250 actions
2) La société SANISTO S.A., préqualifiée	250 actions
Total:	500 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2003.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc van Hoek, préqualifié.

b) Monsieur Jean-Marie Nicolay, préqualifié.

c) Monsieur Domenico Scarfo, consultant, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 1 via Albertolli.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée LUXFIDUCIA, S.à r.l., avec siège à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Nicolay, M. van Hoek, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2002, vol. 882, fol. 89, case 2. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 novembre 2002.

G. d'Huart.

(87157/207/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

LEG II EURO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the eighteenth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LaSalle EURO GROWTH II SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by Mrs Dunja Pralong-Damjanovic, lawyer in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»).

Name - Corporate Objectives - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name

There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company will exist under the corporate name of LEG II EURO HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 2. Corporate Object

The corporate object of the Company is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies or other entities; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company will make investments through participations in the Property Cos. which will own Properties in the office, business park, industrial and retail sectors in the following European countries: France, Germany, Spain, Italy, Benelux, Scandinavia, Czech Republic, Poland, Hungary and Greece. The Company may give guarantees in favour of the Property Cos.

The Company may borrow money in any form and may give security for any borrowings. It may lend funds including the proceeds of such borrowings to its other subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees in favour of its other subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. In a general fashion, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration

The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital

The share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 11 of the Articles.

Art. 6. Shares

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management and shareholders

Art. 8. The Company is managed by a board composed of at least three managers («conseil de gérance»). The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 9. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

For transactions not exceeding the amount of 10,000.- EUR, the Company shall be bound by the signature of any member of the board of managers.

For transactions exceeding the amount of 10,000.- EUR, the Company shall only be bound by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several agent(s).

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 10. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions**Art. 11. Shareholders Decisions**

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial Year - Balance sheet**Art. 12. Financial Year**

The Company's financial year ends on the last day of December and the new financial year starts on the 15 of January of each year.

Art. 13. Adoption of Financial Statements

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 14. Distribution Rights

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation**Art. 15. Winding-up, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law**Art. 16. Applicable Law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the last day of December 2002.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by LaSalle EURO GROWTH II SCA, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Are appointed as manager(s) for an undetermined duration:

- Mr Kimball Woodrow, company director, residing at Chicago, Illinois, 60601 Unites States,

- Mr Keith Burman, Chartered Surveyor, residing at 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr Peter Malcolm Manley, Fellow Chartered Certified Accountant, residing at 3, Preston Park, Faversham, Kent ME 13 8LH-FCCA,

- Mr Robert La Fors, company director, Dorpstraat 202A, 3481 Er Harmelen, The Netherlands.

2) The Company shall have its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LaSalle EURO GROWTH II SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Maître Dunja Pralong-Damjanovic, juriste à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination Sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société a comme dénomination LEG II EURO HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 2. Objet Social

La Société a pour objet la prise de participations directement ou indirectement, sous toutes formes, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, de créances, billets ou autres valeurs mobilières de toutes sortes; la détention, administration, mise en valeur et gestion de son portefeuille.

La Société fera des investissements sous forme de prise de participations dans des Property Cos. qui détiendront des Propriétés dans les secteurs du office, business park, warehouse et retail dans les Pays Cibles. La Société peut donner des garanties aux Property Cos.

La Société peut emprunter de l'argent sous toutes formes et peut garantir tous emprunts. Elle peut prêter des fonds, y compris les montants empruntés à des sociétés filiales, affiliées ou toutes autres sociétés. Elle peut donner des garanties en faveur de sociétés filiales, affiliées ou toutes autres sociétés.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut toutefois participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et peut leur prêter toute assistance par voie de prêts, de garanties ou autrement. D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 3. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital Social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 11 des présents Statuts.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un conseil de gérance composé par au moins trois gérants (le «conseil de gérance»). Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 9. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Pour les opérations n'excédant pas la somme de 10.000,- EUR la Société est engagée par la signature d'un seul des gérants.

Pour les opérations excédant la somme de 10.000,- EUR la Société n'est engagée que par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le conseil de gérance aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc, qui peuvent être choisis parmi ses membres ou parmi les actionnaires.

Le conseil de gérance pourra déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs agents.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, a place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents la réunion. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés par procurations. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée par une majorité simple des gérants présents ou représentés. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires initié à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalent à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'un conseil dûment convoqué. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 10. Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des Associés

Art. 11. Décisions des Associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice Social - Comptes annuels

Art. 12. Exercice Social

L'exercice social se termine le dernier jour du mois de décembre et l'exercice social suivant commence le 1^{er} janvier de chaque année.

Art. 13. Résultats Sociaux

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 14. Répartition des Bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge, tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi Applicable

Art. 17. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le dernier jour du mois de décembre 2002.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par LaSalle EURO GROWTH II SCA, prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Kimball Woodrow, directeur de sociétés, domicilié à Chicago, Illinois, 60601 Etats-Unis,
- M. Keith Burman, Chartered Surveyor, domicilié à 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Peter Malcolm Manley, Fellow Chartered Certified Accountant, domicilié à 3, Preston Park, Faversham, Kent ME 13 8LH-FCCA,
- Robert La Fors, directeur de sociétés, Dorpstraat 202A, 3481 Er Harmelen, Pays-Bas.

2) Le siège social de la Société est établi à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Pralong-Damjanovic, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 2, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

J. Elvinger.

(87150/211/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

GLAESENER-BETZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 82, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 6, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour la S.A. GLAESENER-BETZ

Signature

(94051/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2002.

DIGITAL ASSETS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

STATUTS

L'an deux mille deux, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PARFININDUS, S.à.r.l., ayant son siège à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle, ici représentée par Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 16, Cité Lédenbiërg, agissant en sa qualité de gérant unique,

2.- Monsieur Bart van den Broeck, administrateur de société, demeurant à B-2930, Brasschaat, 90 Donksesteenweg, ici représenté par Mademoiselle Béatrice Pauls, demeurant à L-8030 Strassen, 106, rue du Kiem, en vertu d'une procuration établie le 12 novembre 2002.

La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et tous les comparants, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DIGITAL ASSETS GROUP S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à pour le porter de son montant actuel à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 9 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaire ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix.

De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 8. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Catégorie «A», ou par la signature conjointe d'un administrateur de la Catégorie «B» ensemble avec celle d'un administrateur de la Catégorie «A» ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 9 des statuts.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 16. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1.- PARFININDUS, S.à r.l., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix actions.	3.090
2.- Monsieur Bart van den Broeck, prénommé, dix actions	10
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille cent Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

Catégorie «A»

Monsieur Marc Boland, expert-comptable, demeurant à Sandweiler, 7, rue Principale

Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Fentange, 6, rue Pierre Weydert.

Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 16, Cité Lédenbiérg.

Catégorie «B»

Monsieur Bart van den Broeck, administrateur de société, demeurant à B-2930, Brasschaat, 90 Donksesteenweg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

PARFININDUS, S.à r.l., L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2008.

5.- Le siège social de la société est établi à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des comparants, le présent document est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; en cas de divergence entre les deux textes, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit le texte anglais du procès-verbal qui précède:

In the year two thousand and two, on the fourteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- PARFININDUS, S.à.r.l, having its registered office in L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle, here represented by Mr Joeri Steeman, chartered accountant, residing in L-5891 Moutfort, 16, Cité Lédenbiérg, acting in his quality as sole director,

2.- Mr Bart van den Broeck, company director, residing in B-2930 Brasschaat, 90 Donksesteenweg, here represented by Miss Béatrice Pauls, residing in L-8030 Strassen, 106, rue du Kiem, by virtue of a proxy established on 12th of November, 2002.

Such proxy having been signed and countersigned by the undersigned notary and all the appearing parties, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as aforementioned, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of DIGITAL ASSETS GROUP S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Strassen. It may be transferred to any other place in the municipality of Strassen by a decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with no par value each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) by the issue and creation of new shares having no par value each.

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to

fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 9 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company.

The board of directors may choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or facsimile, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or facsimile. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 8. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two Category «A» directors or by the joint signature of one Catégorie «A» director together with one Catégorie «B» director or by the sole signature of a managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 9 of the present articles of association.

Art. 9. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 12. The annual meeting will be held at the place specified in the convening notices on the second Thursday of May at ten a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, allocation of profits

Art. 13. The accounting year of the corporation shall begin on first of January and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. On the net profits, five per cent (5.00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00 %) of the capital

of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 15. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 16. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1.- PARFININDUS, S.à r.l., prenamed, three thousand and ninety shares	3,090
2.- Mr Bart van den Broeck, prenamed, ten shares	10
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100 %) so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been give to the undersigned notary.

Transitory provisions

- 1.- The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2003.
- 2.- The first annual meeting will be held in 2004.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand one hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:

Category «A» directors:

Mr Marc Boland, chartered accountant, living in Sandweiler, 7, rue Principale.

Mr Karl Louarn, employee, living in Fentagne, 6, rue Pierre Weydert.

Mr Joeri Steeman, chartered accountant, residing in L-5891 Moutfort, 16, Cité Lédenbiérg.

Category «B» director:

Mr Bart van den Broeck, company director, residing in B-2930, Brasschaat, 90 Donksesteenweg.

- 3.- Has been appointed statutory auditor:

PARFININDUS, S.à r.l., L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.

- 5.- The registered office of the company is established in L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Strassen on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Signé: J. Steeman, B. Pauls, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 novembre 2002, vol. 422, fol. 97, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(87153/242/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

EUROSUEZ (LUXEMBOURG) SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 35.550.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 novembre 2001

En date du 15 novembre 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

° De reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000 après ratification des dividendes suivants:

- paiement de 2.082.316,11 EUR en date du 19 octobre 2000

- paiement de 2.488.503,66 EUR en date du 29 décembre 2000

° De renouveler les mandats de Monsieur Patrice Merceron, Monsieur Patrick Zurstrassen et de Monsieur Pierre Delandmeter en qualité de membre du Comité de Surveillance pour une durée d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2002.

° De renouveler le mandat de ARTHUR ANDERSEN en qualité de Réviseurs d'Entreprises pour une durée d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2002.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87168/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

EUROSUEZ (LUXEMBOURG) SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 35.550.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001

(87169/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.913.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour AGORANET HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

I. Wieme

Administrateur

(86829/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.913.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 9, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour AGORANET HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

I. Wieme

Administrateur

(86830/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.913.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 octobre 2002 a ratifié:

La décision du Conseil d'administration du 4 février 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Virginia Matagne en remplacement de Madame Judith Petitjean.

La décision du Conseil d'administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES en remplacement de Madame Francine Herkes.

La décision du Conseil d'administration du 13 août 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme en remplacement de Madame Virginia Matagne.

Lors de cette même assemblée, les mandats des administrateurs:

Dirk Van Reeth, Administrateur, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Isabelle Wieme, Administrateur, licenciée en sciences économiques, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour AGORANET HOLDING S.A.

I. Wieme

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 9, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86831/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE B + C, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2002

Conformément aux dispositions légales, les associés, après délibération, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 100.000,- en EUR 2.500,- représenté par 100 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25,-.

Par conséquent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à EUR 2.500,- représenté par 100 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86896/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

UNICORN INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 52.012.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 31 octobre 2002, le Conseil d'administration de UNICORN INVESTMENT SICAV a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Roland Dillien de sa fonction d'administrateur avec effet au 29 octobre 2002;
- de coopter Monsieur Philippe Bens en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Roland Dillien, démissionnaire, avec effet à ce jour (sujet à l'approbation de la CSSF).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87177/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

COMPAGNIE DE PROMOTION HOTELIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 24.466.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(86899/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

JPMorgan FLEMING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 8.478.

Le rapport audité au 30 juin 2002 de JPMorgan FLEMING FUNDS, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour JPMorgan FLEMING FUNDS

J. McAleenan

Managing Director

For and behalf of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

(87041/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

JPMORGAN FLEMING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 8.478.

EXTRACT

The annual general meeting of shareholders held on November 20, 2002, made the following resolutions:

Board of Directors' and Auditors' Report:

The meeting approved the Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors as submitted.

Financial Statements for the Financial Year ended June 30, 2002

The meeting approved the Financial Statements for the financial year ended June 30, 2002 as submitted.

Composition of the Board of Directors as at November 20, 2002

The meeting approved the re-election of the following persons as Directors to the Company: Mr Ian OS Saunders (Polebrook, Oundle, Peterborough PE8 5LN, United Kingdom), Mr James B Broderick (20, Finsbury Street, London EC2Y 9AQ, United Kingdom), Mr André Elvinger (2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg), Mr Pierre Jaans (3, rue de Kahler, L-8356 Garnich, Grand Duchy of Luxembourg) and Mr Patrick Petitjean (40, rue Washington, F-75008 Paris, France) until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the financial year ending on June 30, 2003.

Auditors:

The meeting approved the re-election of DELOITTE & TOUCHE S.A. (3, route d'Arlon, 8009 Strassen, Luxembourg) as Auditors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the financial year ending June 30, 2003.

Dividends

The meeting approved the decision of the Board of Directors to pay interim dividends in accordance with Article 26 of the Articles of Incorporation since the last Annual General Meeting held on November 21, 2001:

- February 7, 2002 to the Shareholders as per the Register of Shareholders as at record date January 24, 2002 for the following sub-fund: JPMFF Sterling Bond Fund;

- August 8, 2002 to the Shareholders as per the Register of Shareholders as at record date July 25, 2002 for the following sub-funds: JPMFF Balanced Fund, JPMFF Europe High Yield Bond Fund, JPMFF FF Emerging Markets Debt Fund, JPMFF FF Euro Bond Fund, JPMFF FF Global Bond Fund, JPMFF FF USD Bond Fund, JPMFF Global Convertible Bond Fund, JPMFF Pacific Balanced Fund, JPMFF Sterling Bond Fund;

- October 3, 2002 to the Shareholders as per the Register of Shareholders as at record date September 19, 2002 for the following sub-funds: JPMFF Latin America Equity Fund, JPMFF Europe Convergence Equity Fund, JPMFF UK Equity Fund, JPMFF Asia Equity Fund, JPMFF Europe Dynamic Fund, JPMFF Greater China Fund, JPMFF Hong Kong Fund, JPMFF China Fund, JPMFF German Equity Fund, JPMFF Euroland Equity Fund, JPMFF Europe Equity Fund, JPMFF Middle East Equity Fund, JPMFF Singapore Fund, JPMFF Europe Strategic Value Fund, JPMFF Europe Strategic Growth Fund

Directors' Fees

The meeting approved the directors' fees due for the financial year ended June 30, 2002.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, November 22, 2002.

For JPMorgan FLEMING FUNDS

J. McAleenan

Managing Director

For and behalf of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87042/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

BRETZ & BORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 3, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 68.872.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2002, vol. 169, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 29 novembre 2002.

(87212/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

BOISSONS STOLTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6636 Wasserbillig, 54, rue de Mertert.

R. C. Luxembourg B 42.624.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2002, vol. 169, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 29 novembre 2002.

(87213/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

SUEZ ASIA EQUITY ASSOCIATES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

R. C. Luxembourg B 52.049.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 6 novembre 2002, le Conseil de Surveillance de SUEZ ASIA EQUITY ASSOCIATES S.C.A. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Guillaume Fromont de sa fonction d'administrateur avec effet au 16 septembre 2002,

- de coopter Monsieur Yann Varene en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Guillaume Fromont, démissionnaire, à compter du 1^{er} octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87170/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

LEG II HELLENIC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the eighteenth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LASALLE EURO GROWTH II SCA., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, here represented by Mrs Dunja Pralong-Damjanovic, lawyer in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled in variatur by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Name - Corporate Objectives - Registered Office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name

There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company will exist under the corporate name of LEG II HELLENIC HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 2. Corporate Object

The corporate object of the Company is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Greek companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company will make investments through participations in the Greek Property Cos., which will own Properties in the office, business park, industrial and retail sectors in Greece. The Company may give guarantees in favour of the Property Cos.

The Company may borrow money in any form and may give security for any borrowings. It may lend funds including the proceeds of such borrowings to its other subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees in favour of its other subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. In a general fashion, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration

The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital

The share capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 11 of the Articles.

Art. 6. Shares

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management and Shareholders

Art. 8. The Company is managed by a board composed of at least three managers («conseil de gérance»). The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 9. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

For transactions not exceeding the amount of 10,000.- EUR, the Company shall be bound by the signature of any member of the board of managers.

For transactions exceeding the amount of 10,000.- EUR, the Company shall only be bound by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several agent(s).

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 10. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders' Decisions

Art. 11. Shareholders' Decisions

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 12. Financial Year

The Company's financial year ends on the last day of December and the new financial year starts on the 1st of January of each year.

Art. 13. Adoption of Financial Statements

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 14. Distribution Rights

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 15. Winding-up, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 16. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the last day of December 2002.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by LASALLE EURO GROWTH II SCA, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager(s) for an undetermined duration:

- Mr. Kimball Woodrow, company director, residing in Chicago, Illinois, 60601 Unites States,
- Mr. Keith Burman, Chartered Surveyor, residing at 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr. Peter Malcolm Manley, Fellow Chartered Certified Accountant, residing at 3, Preston Park, Faversham, Kent ME 13 8LH-FCCA,
- Mr. Robert La Fors, company director, Dorpstraat 202A, 3481 Er Harmelen, The Netherlands.

2) The Company shall have its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LASALLE EURO GROWTH II SCA., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ici représentée par Maître Dunja Pralong-Damjanovic, juriste à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée**Art. 1^{er}. Forme et Dénomination Sociale**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société a comme dénomination LEG II HELLENIC HOLDINGS, S.à.r.l.

Art. 2. Objet Social

La Société a pour objet la prise de participations directement ou indirectement, sous toutes formes, dans toutes sociétés grecques; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, de créances, billets ou autres valeurs mobilières de toutes sortes; la détention, administration, mise en valeur et gestion de son portefeuille.

La Société fera des investissements sous forme de prise de participations dans des Property Cos. grecs qui détient des Propriétés dans les secteurs du office, business park, warehouse et retail en Grèce. La Société peut donner des garanties aux Property Cos.

La Société peut emprunter de l'argent sous toutes formes et peut garantir tous emprunts. Elle peut prêter des fonds, y compris les montants empruntés à des sociétés filiales, affiliées ou toutes autres sociétés. Elle peut donner des garanties en faveur de sociétés filiales, affiliées ou toutes autres sociétés.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut toutefois participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et peut leur prêter toute assistance par voie de prêts, de garanties ou autrement. D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 3. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - Parts Sociales**Art. 5. Capital Social**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 11 des présents Statuts.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un conseil de gérance composé par au moins trois gérants (le «conseil de gérance»). Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 9. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Pour les opérations n'excédant pas la somme de 10.000,- EUR la Société est engagée par la signature d'un seul des gérants.

Pour les opérations excédant la somme de 10.000,- EUR la Société n'est engagée que par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le conseil de gérance aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc, qui peuvent être choisis parmi ses membres ou parmi les actionnaires.

Le conseil de gérance pourra déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs agents.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, a place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents la réunion. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés par procurations. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée par une majorité simple des gérants présents ou représentés. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires initiés à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'un conseil dûment convoqué. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 10. Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des Associés**Art. 11. Décisions des Associés**

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 12. Exercice Social

L'exercice social se termine le dernier jour du mois de décembre et l'exercice social suivant commence le 1^{er} janvier de chaque année.

Art. 13. Résultats Sociaux

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 14. Répartition des Bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi Applicable

Art. 16. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le dernier jour du mois de décembre 2002.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par LASALLE EURO GROWTH II SCA, prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Kimball Woodrow, directeur de sociétés, domicilié à Chicago, Illinois, 60601 Etats-Unis,
- Monsieur Keith Burman, Chartered Surveyor, domicilié à 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Peter Malcolm Manley, Fellow Chartered Certified Accountant, domicilié à 3, Preston Park, Faversham, Kent ME 13 8LH-FCCA,
- Monsieur Robert La Fors, directeur de sociétés, Dorpstraat 202A, 3481 Er Harmelen, Pays-Bas.

2) Le siège social de la Société est établi à 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Pralong-Damjanovic, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 2, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

J. Elvinger.

(87151/211/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

IMMOBILIERE EMTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 38.307.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Signature.

(87341/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 22.569.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 octobre 2002

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Mondorf-les-Bains
- M. Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, Luxembourg
- M. Fernand Kartheiser, expert-comptable, Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg

Pour copie conforme

Signature

(87342/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

T FILMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 84.177.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Signature.

(87345/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

INTERSACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.531.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 3, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'Entreprises, demeurant à Bertrange

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(87183/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 36.777.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 16 octobre 2002, le Conseil d'Administration de CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Guillaume Fromont en qualité d'administrateur de la société en date du 15 octobre 2002;
- de coopter Monsieur Jean-Marie Rinié avec effet au 15 octobre 2002, sous réserve de l'agrément de la CSSF, en qualité d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Guillaume Fromont démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87172/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 36.777.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 1^{er} octobre 2002, le Conseil d'Administration de CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Roland Dillien en qualité d'administrateur de la société en date du 30 septembre 2002;
- de coopter Madame Sandrine Leclercq avec effet au 30 septembre 2002, sous réserve de l'agrément de la CSSF, en qualité d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Roland Dillien démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87173/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

INTERNATIONAL EUROFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.615.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(87385/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

IMPERIO BONANÇA - COMPANHIA DE SEGUROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Lisbonne.

—
Le changement d'adresse de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg de IMPÉRIO BONANÇA - COMPANHIA DE SEGUROS, S.A., société anonyme avec siège social à Lisbonne, Avenida José Malhoa 9, sera dorénavant le suivant: 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

G. Frazão

Mandataire Général

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 29, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87269/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.458.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2002

En date du 1^{er} octobre 2002, le conseil d'administration a décidé:

- d'accepter, avec effet au 30 septembre 2002, la démission de Monsieur Roland Dillien en qualité d'administrateur de la Sicav;
- de coopter Madame Sandrine Leclercq en qualité d'administrateur de la Sicav, sous réserve de l'agrément de la CSSF et avec effet au 30 septembre 2002, en remplacement de Monsieur Roland Dillien, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87179/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.458.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 octobre 2002

En date du 16 octobre 2002, le conseil d'administration a décidé:

- d'accepter, avec effet au 15 octobre 2002, la démission de Monsieur Guillaume Fromont en qualité d'administrateur de la Sicav;
- de coopter Monsieur Jean Marie Rinié en qualité d'administrateur de la Sicav, sous réserve de l'agrément de la CSSF et avec effet au 15 octobre 2002, en remplacement de Monsieur Guillaume Fromont, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87180/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

TECOLUX DEVELOPMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2554 Luxembourg, 45, rue Poutty Stein.
H. R. Luxemburg B 63.541.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwei, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Günter Matthes, Geschäftsmann, wohnhaft in L-2554 Luxembourg, 45, rue Poutty Stein.

Welcher Komplement erklärt als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TECOLUX DEVELOPMENT, S.à r.l., mit Sitz in L-2554 Luxembourg, 45, rue Poutty Stein, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 63.541, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 26. Februar 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 413 vom 9. Juni 1998,

mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF),

zu handeln und ersuchte den amtierenden Notar die vom ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Beschlüsse

Herr Günter Matthes, vorgenannt, als alleiniger Eigentümer aller Anteile der vorgenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung TECOLUX DEVELOPMENT, S.à r.l. beschliesst diese mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sämtliche Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen.

Daraus ergibt sich, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TECOLUX DEVELOPMENT, S.à r.l. mit Wirkung vom heutigen Tage an definitiv aufgelöst ist und dass die Liquidation abgeschlossen ist.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft mit beschränkter Haftung TECOLUX DEVELOPMENT, S.à r.l. werden während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt.

Dem Geschäftsführer wird volle Entlast für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr vierhundert Euro abgeschätzt.

Das Gesellschaftskapital wird auf 12.394,68 Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Matthes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2002, vol. 520, fol. 79, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 29. November 2002.

J. Seckler.

(87188/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

NORD EST ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 69.705.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu le 30 septembre 2002

En date du 30 septembre 2002, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte de la démission au 30 septembre 2002 de Messieurs Riccardo Petroni et Dario Nicolini en tant qu'administrateurs de la société ci-dessus.

- de coopter Messieurs Nicola Polichetti et Vittorio d'Angelantonio respectivement en remplacement de Messieurs Riccardo Petroni et Dario Nicolini, démissionnaires.

Ces cooptations seront ratifiées durant l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 30 septembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87175/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

PLIBRICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.699.

EXTRAIT

Il ressort des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement le 23 octobre 2002 et d'une résolution du Conseil d'administration datée du même jour que:

«- L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Patrick Kron de sa fonction d'administrateur.

- L'assemblée décide de donner décharge à Monsieur Patrick Kron, démissionnaire, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Friedrich Nitsche, administrateur de société, demeurant à Allerheiligen (Autriche) en remplacement de Monsieur Patrick Kron.

- Le mandat de Monsieur Nitsche viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2002.

- L'assemblée décide de nommer des administrateurs-délégués:

Monsieur Denis Musson, directeur juridique, demeurant à Paris (France)

Monsieur Hubert Gmeinbauer, gérant de société, demeurant à Vienne (Autriche)

Monsieur Ernst Van Koert, gérant de société, demeurant à Gouda (Pays-Bas)

Monsieur Eric Zobec, gérant de société, demeurant à Villach (Autriche)

- Le mandat des administrateurs-délégués viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2002.»

«Il est décidé de nommer Président du conseil d'administration:

Monsieur Friedrich Nitsche, administrateur de société, demeurant A-8412 Allerheiligen 5, Austria, qui déclare accepter.»

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 3, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87182/534/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

REGENCY RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.155.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(87186/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

REGENCY RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.155.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(87187/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

**UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
(anc. UNICORN INVESTMENT ADVISORY S.A.)**

R. C. Luxembourg B 71.657.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 31 octobre 2002, le Conseil d'Administration de UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (formerly UNICORN INVESTMENT ADVISORY S.A.) a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Roland Dillien de sa fonction d'administrateur avec effet au 29 octobre 2002,
- de coopter Monsieur Philippe Bens en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Roland Dillien, démissionnaire, à compter du 30 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87176/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

BETON AN PLASTIKTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Zone Industrielle am Bruch.
R. C. Luxembourg B 74.768.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 27, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

(87376/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

BETON AN PLASTIKTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Zone Industrielle am Bruch.
R. C. Luxembourg B 74.768.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 27, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

(87377/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

RBZ, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

H. R. Luxemburg B 82.644.

Im Jahre zweitausendzwei, den siebten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Ralf Martin Böß, Kaufmann, wohnhaft in D-67590 Monsheim, Schubertstrasse 1.

Welcher Komparent dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt:

Dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RBZ, S.à r.l., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 98, avenue de la Faiencerie, ist.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, damals im Amtssitz in Niederanven, am 22. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1218 vom 22. Dezember 2001, und eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer

Als dann bat der Komparent den amtierenden Notar die nachfolgenden von dem alleinigen Anteilhaber genommenen Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins verlegt.

Zweiter Beschluss

Infolge der Sitzverlegung wird Artikel 2, Absatz 1 der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.*Kosten*

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 400,00 €.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen wurde in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Obigen an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Böß, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 13, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 26. November 2002.

P. Decker.

(87216/206/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

RBZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 82.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(87217/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

SAFEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: LUF 6.398.000,-.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 32.586.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(87247/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

LOCACAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue V. Hugo.
R. C. Luxembourg B 65.190.

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOCACAR S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.190, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 681 du 23 septembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Michel Prevost, commerçant, demeurant à Fontaine-Le-Comte (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlos Marques, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Soumois, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

2.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des trois administrateurs de la société:

- La société ADVISA FIDUCIARE INC, ayant son siège social à Loockermanstreet, 15, Dover-Delaware (U.S.A.);
- La société AARON GUBBISH FINANCIAL GROUP USA INC, ayant son siège social à Loockermanstreet, 15, Dover-Delaware (U.S.A.);
- La société STONE INSURANCE GROUP INC, ayant son siège social à Loockermanstreet, 15, Dover-Delaware (U.S.A.).

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- La société NEWSTEAD LIMITED, ayant son siège social à Athene House, The Broadway, London, NW7 3TB (Royaume-Uni);
 - Monsieur Philippe Michel Prevost, commerçant, demeurant à Fontaine-Le-Comte, 1, rue de la Vallée (France);
 - Mademoiselle Hélène Vervloet, sans état, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
- Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer Monsieur Philippe Michel Prevost, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC, ayant son siège social à Loockermanstreet 15, Dover-Delaware (U.S.A.), comme commissaire aux comptes de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaires aux comptes de la société:

La société FISCALIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Prevost, C. Marques, R. Soumois, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2002, vol. 520, fol. 78, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2002.

J. Seckler.

(87194/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

IMMO-STREET, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 112, avenue de Luxembourg.

STATUTS

L'an deux mille deux, le six novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) P.S.S INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Paul Diederich

2) FRANCONNECTION HOLDING S.A., avec siège à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Paul Diederich.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMO-STREET.

Cette société aura son siège à Bascharage. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la location et la gérance d'immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents (31.200,-) Euros, divisé en mille deux cents (1.200,-) actions de vingt-six (26,-) Euros chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) P.S.S INTERNATIONAL HOLDING S.A., préqualifiée	800,- actions
2) FRANCONNECTION HOLDING S.A, préqualifiée	400,- actions
Total:	1.200,- actions

Les actions ont été libérées à 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille huit cents (7.800,-) Euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie et courrier électronique étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année, sauf un dimanche et un jour férié, et pour la première fois en 2003.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (1.800,-) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.

2.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Aviano Dario, administrateur de sociétés, demeurant L-8465 Hagen, 37, rue Principale
- b) Monsieur Anastasi Giuliano, employé commercial, demeurant L-4170 Esch-sur-Alzette, 54, boulevard J.F. Kennedy
- c) Madame Andresini Angéla, épouse Saddi, sans état, demeurant L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle impérative du responsable technique.

Est nommée responsable technique, Madame Andresini Angéla, épouse Saddi, précitée.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La S.A. PRESTA-SERVICES avec siège à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-4940 Bascharage, 112, avenue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2002, vol. 882, fol. 77, case 10. – Reçu 312 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 novembre 2002.

G. d'Huart.

(87156/207/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 octobre 2002

En date du 16 octobre 2002, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Roland Dillien de sa fonction d'administrateur de la Sicav en date du 15 octobre 2002.

- de coopter Madame Sandrine Leclercq comme membre du Conseil d'Administration, sous réserve de l'agrément de la CSSF et avec effet au 15 octobre 2002, en remplacement de Monsieur Roland Dillien, démissionnaire.

La prochaine Assemblée Générale des Actionnaires procédera à son election définitive.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87178/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

ACQUATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.729.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juin 2002 que:

Délibération

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg

Administrateur: Monsieur Gino Federici, directeur de société, demeurant à La Spezia (Italie)

Administrateur: Maître René Faltz, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes: FREECAP GLOBAL INC., avec siège social à Tortola (B.V.I.)

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer pour:

Président du Conseil d'administration et Administrateur-délégué: Monsieur Francesco Signorio

Administrateur délégué: Monsieur Gino Federici

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour modification

Pour la société

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87283/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

ACQUATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.729.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 26 juin 2002 que:

Délibération

Le Conseil d'administration procède à la nomination de Monsieur Francesco Signorio, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-délégué pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'administration procède à la nomination de Monsieur Gino Federici, directeur de société, demeurant à La Spezia (Italie), aux fonctions d'Administrateur délégué pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Les Administrateurs délégués auront tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour modification

Pour la société

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87284/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

**PACK-GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. V.I.P., VERY IMPORTANT PROJECT (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue V. Hugo.
R. C. Luxembourg B 82.285.

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VERY IMPORTANT PROJECT (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé V.I.P., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.285, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1138 du 11 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Wery, délégué commercial, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling;

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlos Marques, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Soumois, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

2.- Changement de la dénomination de la société en PACK-GROUP S.A.

3.- Modification de l'article 1^{er} des statuts.

4.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet:

- Le packaging, le conditionnement et l'emballage de produits de la grande distribution.
- L'import-export, l'achat et la vente en gros, le négoce, la représentation, la distribution, la commercialisation de produits et articles industriels de tous genres et toutes prestations de services relatives à ces activités,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

5.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en PACK-GROUP S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PACK-GROUP S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet:

- Le packaging, le conditionnement et l'emballage de produits de la grande distribution.

- L'import-export, l'achat et la vente en gros, le négoce, la représentation, la distribution, la commercialisation de produits et articles industriels de tous genres et toutes prestations de services relatives à ces activités,

- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des trois administrateurs de la société:

- La société UNIVERSAL TAX SYSTEM INC, ayant son siège social à Panamy-City, 53rd, Street East, Marbella, Bella vista (Panama);

- La société EXECUTIVE CARS S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling;

- La société EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC, ayant son siège social à Lookermanstreet, 15 Dover-Delaware (U.S.A.).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Madame Joanne Michèle Wagner, sans état, demeurant à B-6280 Acoz, 31, rue Moncheret (Belgique);

- Monsieur Laurent Wery, délégué commercial, demeurant L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling;

- Mademoiselle Hélène Vervloet, sans état, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer Monsieur Laurent Wery, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société HEDGE FINANCIAL LONDON LTD, ayant son siège social à 200 Tottenham Court Road, Londres W1P9LA (Royaume-Uni), comme commissaire aux comptes de la société.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux commissaires aux comptes de la société:

La société FISCALIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Wery, C. Marques, R. Soumois, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2002, vol. 520, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2002.

J. Seckler.

(87191/231/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

ELSALTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 80.179.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(87289/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue V. Hugo.
R. C. Luxembourg B 84.340.

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG INTERNATIONAL INDUSTRIES S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.340, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 133 du 2 mars 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Paul Decker:

- en date du 11 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 329 du 28 février 2002;
- en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 590 du 16 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlos Marques, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Soumois, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Ajouté à l'objet social: «La location de voitures avec ou sans chauffeurs.»
- 2.- Transfert du siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
- 3.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter, à l'objet social les mots «La location de voitures avec ou sans chauffeurs» et de modifier, en conséquence le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1^{er}.** La société a pour objet l'import-export, la location de matériel, bateaux et bâtiments navals avec ou sans équipages, objets et matériaux de plongée ainsi que tous produits assimilés et la location de voitures avec ou sans chauffeurs. L'achat et la vente en gros, le négoce, la représentation, la distribution, la commercialisation de produits et articles industriels et toutes prestations de services relatives à ces activités.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Guy Papillon, indépendant, demeurant à Luxembourg, 6, rue Jean Engling, comme administrateur de la société:

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur révoqué comme nouvel administrateur de la société:

Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Son mandat prendra fin avec les autres administrateurs en fonctions lors de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer Monsieur Udo Pontzen, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC, ayant son siège social à Loockermanstreet, 15 Dover-Delaware (U.S.A.), comme commissaire aux comptes de la société.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux commissaires aux comptes de la société:
La société FISCALIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: U. Pontzen, C. Marques, R. Soumois, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2002, vol. 520, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2002.

J. Seckler.

(87192/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

**PAC INTERNATIONAL (PRODUITS-ASSISTANCE-CONSEILS), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 50.462.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Truong Xuan Thai, directeur de société, demeurant à F-92160 Antony La Fontaine, 9, rue Toulouse Lautrec (France);

2.- Monsieur Alain Spacensky, cadre d'entreprises, demeurant à F-75017 Paris, 18, rue Fourcroy (France).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur André Pippig, comptable, demeurant à L-3789 Tétange, 8, rue de la Tannerie (Luxembourg),

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Les comparants sub. 1.- et 2.- ci-dessus sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée PAC INTERNATIONAL (PRODUITS-ASSISTANCE-CONSEILS), S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 50.462,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en daté du 16 février 1995, publié au Mémorial C numéro 284 du 21 juin 1995,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- Frs), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- Frs) chacune, entièrement libérées.

D'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée PAC INTERNATIONAL (PRODUITS-ASSISTANCE-CONSEILS), S.à r.l. est dissoute.

Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à quatre cents euro, sont à charge de la société dissoute.

Le capital social est évalué à 12.394,68 euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A0 Pippig, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2002, vol. 520, fol. 78, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2002.

J. Seckler.

(87190/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.179.

In the year two thousand and two, on the fifteenth of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs Susan Desprez, lawyer, professionally residing in L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II, acting as the representative of the board of directors of the company LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, (R.C.S Luxembourg section B number 68.179), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, pursuant to a resolution of the board of directors dated September 9, 2002.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF has been incorporated under the name of GLOBAL PROPERTIES SICAF pursuant to a deed of the undersigned notary on the 27th of January 1999, published in the Mémorial C number 255 of the 13th of April 1999,

whose articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 16th of April 1999, published in the Mémorial C number 403 of the 2nd of June 1999, containing a restate of the Articles of Incorporation and changement of the corporate name in LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF,

and whose articles of incorporation have been modified pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on the 29th of April 1999, published in the Mémorial C number 583 of the 29th of July 1999,
- on the 18th of May 1999, published in the Mémorial C number 648 of the 26th of August 1999,
- on the 15th of September 1999, published in the Mémorial C number 892 of the 25th of November 1999,
- on the 30th of September 1999, published in the Mémorial C number 920 of the 3rd December 1999,
- on the 6th of January 2000, published in the Mémorial C number 318 of the 2nd of May 2000,
- on the 18th of April 2000, published in the Mémorial C number 623 of the 1st of September 2000,
- on the 28th of March 2001, published in the Mémorial C number 985 of the 9th of November 2001,
- on the 2nd of August 2001, published in the Mémorial C number 131 of the 24th of January 2002,
- on the 3rd of October 2001, published in the Mémorial C number 333 of the 28th of February 2002,
- on the 30th of October 2001, published in the Mémorial C number 586 of the 16th of April 2002,
- on the 24th of December 2001, published in the Mémorial C number 850 of the 5th of June 2002,
- on the 27th of August 2002, published in the Mémorial C number 1532 du 24 octobre 2002.

2. The corporate capital of the company is fixed at two hundred and thirty million two hundred and one thousand nine hundred and thirty United-States Dollars (\$ 230,201,930.-) consisting of twenty-three million and twenty thousand one hundred and ninety-three (23,020,193) Common Shares of par value of ten United States Dollars (\$10.-) per share.

3. Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorized capital is five billion United States Dollars (\$ 5,000,000,000.-) consisting of four hundred and fifty million (450,000,000) Common Shares of a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) each and fifty million (50,000,000) Preferred Shares of a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) each.

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital up to the limits of the authorized capital subject at the terms and conditions which it will fix.

4. In its meeting of the 9th of September 2002, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by thirty-eight million eight hundred and sixty-nine thousand seven hundred and fifty United States Dollars (\$ 38,869,750.-), so as to raise the capital from its present amount of two hundred and thirty million two hundred and one thousand nine hundred and thirty United States Dollars (\$ 230,201,930.-) to the amount of two hundred sixty-nine million seventy-one thousand six hundred and eighty United States Dollars (\$ 269,071,680.-) by the creation and the issue of three million eight hundred and eighty-six thousand nine hundred and seventy-five (3,886,975) new Common Shares with a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) each, issued with a share premium of ten United States Dollars (\$10.-) per share.

The new shares have been fully paid up as well as the share premium by payment in cash, so that the amount of seventy-seven million seven hundred and thirty-nine thousand five hundred United States Dollars (\$ 77,739,500.-) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of «section 1. General» of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«Art. 5. Share Capital.

Section 1. General.

The Company shall have an authorized capital of five billion United States Dollars (\$ 5,000,000,000.-) consisting of (i) 450 million Common Shares of a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) per Common Share and (ii) 50 million Preferred Shares of a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) per Preferred Share:

The Company has an issued share capital of two hundred sixty-nine million seventy-one thousand six hundred and eighty United States Dollars (\$ 269,071,680.-) consisting of twenty-six million nine hundred and seven thousand one hundred and sixty-eight (26,907,168) Common Shares of a par value of ten United States Dollars (\$ 10.-) per share.

Unless the context indicates otherwise, the term «Shares» as used in these Articles of Incorporation shall refer to both Common Shares and Preferred Shares.

Shares may be issued with a share premium.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand two hundred Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital. increase and the share premium is evaluated at 77,739,500.- EUR.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Susan Desprez, juriste, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.179), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société, en sa réunion du 9 septembre 2002.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, en qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF a été constituée sous la dénomination GLOBAL PROPERTIES SICAF suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 255 du 13 avril 1999,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 403 du 2 juin 1999, contenant notamment une refonte des statuts et le changement de la dénomination sociale en LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF,

et dont les statuts ont été changés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 29 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 583 du 29 juillet 1999,
- en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 648 du 26 août 1999,
- en date du 15 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 892 du 25 novembre 1999,
- en date du 30 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 920 du 3 décembre 1999,
- en date du 6 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 318 du 2 mai 2000,
- en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 623 du 1^{er} septembre 2000,
- en date du 28 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 985 du 9 novembre 2001,
- en date du 2 août 2001, publié au Mémorial C numéro 131 du 24 janvier 2002,
- en date du 3 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 333 du 28 février 2002;
- en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 586 du 16 avril 2002,
- en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 850 du 5 juin 2002,
- en date du 27 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1532 du 24 octobre 2002.

2. Le capital social de la société est actuellement fixé à deux cent trente millions deux cent et un mille neuf cent trente dollars américains (\$ 230.201.930,-), composé de vingt-trois millions vingt mille cent quatre vingt-treize (23.020.193) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10,-).

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cinq milliards de dollars américains (\$ 5.000.000.000,-) composé de quatre cent cinquante millions (450.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10,-) chacune et de cinquante millions d'actions privilégiées (50.000.000) d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé dans les termes et conditions qu'il fixera.

4. En sa réunion du 9 septembre 2002, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trente-huit millions huit cent soixante-neuf mille sept cent cinquante dollars américains (\$ 38.869.750,-), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de deux cent trente millions deux cent et un mille neuf cent trente dollars américains (\$ 230.201.930,-) à deux cent soixante-neuf millions soixante et onze mille six cent quatre-vingts dollars américains (\$ 269.071.680,-) par la création et l'émission de trois millions huit cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-quinze (3.886.975) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$10,-) chacune, émises avec une prime d'émission de dix dollars américains (\$ 10,-) par action.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en numéraire ainsi que la prime d'émission, de sorte que la somme de soixante-dix-sept-millions sept cent trente-neuf mille cinq cents dollars américains (\$

77.739.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de «section 1. Considérations d'ordre général» de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social.

Section 1. Considérations d'ordre général

La Société a un capital autorisé de cinq milliards de dollars américains (\$ 5.000.000.000,-) composé de (i) 450 millions d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10,-) par Action Ordinaire et de (ii) 50 millions d'Actions Privilégiées d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10,-) par Action Privilégiée.

La Société a un capital souscrit de deux cent soixante-neuf millions soixante et onze mille six cent quatre-vingts dollars américains (\$ 269.071.680,-), composé de vingt-six millions neuf cent sept mille cent soixante-huit (26.907.168) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix dollars américains (\$ 10,-) par action.

Le terme «Actions» tel qu'utilisé dans les présents statuts renvoie à la fois aux Actions Ordinaires et privilégiées, à moins que le contexte n'induisse une autre signification.

L'émission d'actions est assortie d'une prime d'émission.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de six mille deux cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à la somme de 77.739.500,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Desprez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2002, vol. 520, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2002.

J. Seckler.

(87195/231/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

COMPTOIR EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 63.249.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 7 novembre 2002

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturés aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000 sont approuvés;

Les comptes annuels aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000 ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés;

La nomination de Monsieur Jean-Marc Faber, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, au poste de Commissaire aux Comptes pour les comptes arrêtés aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000 de la société est ratifiée.

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000;

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Jean-Marc Faber est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2003;

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, une décision a été prise quant à la poursuite ou non des activités. Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

COMPTOIR EUROPEEN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87360/780/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

SAFEL, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 32.586.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Georges Thinnes, conseiller fiscal, demeurant à Garnich, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Carlo Facini, directeur général de la commission en retraite, demeurant à B-1050 Bruxelles, 34-2, avenue Roosevelt (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant es-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée SAFEL, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.586, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 227 du 9 juillet 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Tom Metzler:

- en date du 30 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 411 du 7 novembre 1990,
 - en date du 16 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 409 du 18 septembre 1992;
 - en date du 11 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 421 du 13 septembre 1993;
 - en date du 27 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 623 du 7 décembre 1995,
- et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore formalisé.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée SAFEL, prédésignée, s'élève actuellement à cent cinquante-huit mille six cent deux euros et vingt-huit cents (158.602,28 EUR), divisé en six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (6.398) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Qu'en vertu de l'acte précité reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, son mandat est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la société.

IV.- Qu'en tant qu'associé unique son mandat déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que son mandat déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérance de la société.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à quatre cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Thinnes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2002, vol. 520, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2002.

J. Seckler.

(87189/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.
